

PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SECRETARIAT GENERAL
Pôle sécurité routière
Mme Béatrice WARGNIER, coordinatrice

Règlement et bulletin d'inscription journée trajectoire de sécurité routière Moto du 22 mai 2016

Présentation :

La journée trajectoire de sécurité routière Moto se déroulera à Digne-les-bains le dimanche 22 mai 2016 au départ de La Brillanne et de Digne-les-Bains. Elle est organisée conjointement par la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et l'Escadron départemental de Sécurité Routière. Elle est ouverte aux conducteurs motocyclistes titulaires d'un permis A ou A2 récents.

Cette journée, financée par le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière des Alpes-de-Haute-Provence, vise à améliorer la sécurité des motards dans leur pratique de la motocyclette en circulation, par une connaissance approfondie des risques liés à cette activité et une meilleure maîtrise de leur véhicule.

Sécurité – Formalités :

La journée se décomposera en 3 temps : au départ de la *place du Bon Accueil à la Brillanne* **ou** de la *Direction Départementale des Territoires, avenue Demontzey à Digne-les-Bains*, une présentation théorique de la trajectoire de sécurité telle quelle est enseignée à l'école de gendarmerie, une mise en pratique dans le flux de la circulation encadrée par les gendarmes. Un rassemblement s'ensuivra à la DDT à Digne-les-bains pour un repas commun. L'après-midi sera consacré à des ateliers pratiques de freinage d'urgence/ évitement dispensée par une auto-école partenaire.

Les inscriptions sont limitées à 40 participants (16 à la Brillanne et 24 à Digne).
Pour faciliter l'organisation, il est demandé aux participants, dûment inscrits, de se présenter à **8h30 le matin.**

Une tenue permettant le respect des règles élémentaires de sécurité à moto sera exigée : casque, gants, pantalon, veste, chaussures fermées.

Cette opération étant conçue dans un esprit de prévention et de sécurité, tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constaté par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion immédiate du participant.

PROGRAMME	Départ	Départ	Arrivée
	La Brillanne	Digne	Digne - DDT
09h00 – 10h00	trajectoire sécurité	trajectoire sécurité	
10h00 – 12h00	Mise en pratique sur route	Mise en pratique sur route	Débriefing à l'arrivée
12h00 – 14h00	/	/	Repas en commun
14h00 – 16h00	/	/	Atelier théorique et pratique de freinage-évitement Ateliers de sécurité routière

Assurances : Chaque participant devra vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, tant pour les dommages causés aux tiers que pour les dommages qu'il pourrait subir, aussi bien sur les plans matériel que corporel.

INSCRIPTION

Ville de départ souhaitée : **DIGNE-LES-BAINS** **LA BRILLANNE**

Nom : Prénom : Age :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail :

Tél. Fixe / Portable:

j'atteste sur l'honneur être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité

Fournir photocopie du permis de conduire et de l'assurance à l'inscription

Renseignements pour mieux vous connaître :

Nombre d'années de pratique moto : Moto utilisée :

Votre kilométrage moto sur les 12 derniers mois :

Niveau de pratique : Débutant Moyen Confirmé Expérimenté

Fait à le / / 2016

Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé"

Bulletin à renvoyer à : Claude Le Brun DDT des Alpes de Haute Provence – 06 40 60 93 74
par mail à : claud.le-brun@alpes-de-haute-provence.gouv.fr